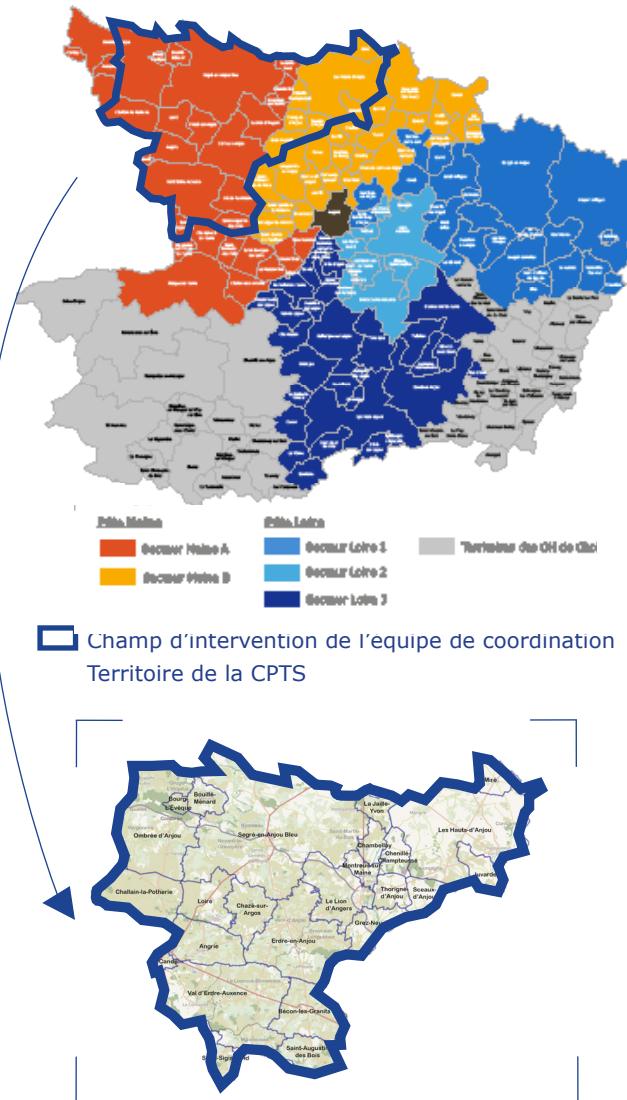


L'équipe de coordination en santé mentale intervient sur le territoire de la CPTS des Vallées de l'Anjou Bleu



Pour plus d'informations sur la CPTS :

cpts-vallees-anjou-bleu.fr



En synthèse, l'équipe de coordination :

Elle est constituée de :

- 2 Infirmières en Pratique Avancée (IPA) spécialisées en psychiatrie et santé mentale
- 1 IDE de coordination en psychiatrie

Elle est soutenue par :

- 1 cadre de santé

Elle travaille en coordination avec :

- le Centre Médico-Psychologique de Segré
- le Centre Médico-Psychologique d'Avrillé
- le Centre Médico-Psychologique de St Georges/Loire
- les différentes équipes du CESAME (DSA, UPAO, Département de Médecine Polyvalente)

Elle intervient sur le territoire de la CPTS des Vallées de l'Anjou Bleu

Informations utiles

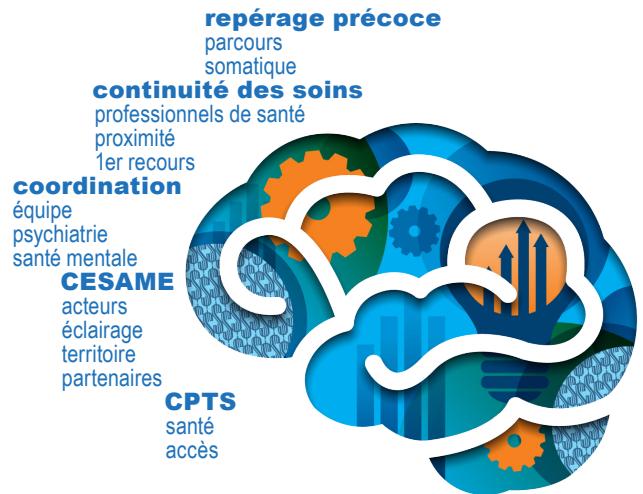
Contacts :

- Infirmières en Pratique Avancée
Mme Lisa JUBEAU : 07.88.02.57.71
lisa.jubeau@ch-cesame-angers.fr
lisa.jubeau@ch-cesame-angers.mssante.fr (sécurisée)
- Mme Bérénice DOLAY : 07.88.70.36.41
berenice.dolay@ch-cesame-angers.fr
berenice.dolay@ch-cesame-angers.mssante.fr (sécurisée)
- Infirmière de coordination
Mme Estelle CHATELAIN-CARON : 06.02.18.92.20
e.chatelain-caron@ch-cesame-angers.fr
e.chatelain-caron@ch-cesame-angers.mssante.fr (sécurisée)
- coordinationensantementale@ch-cesame-angers.fr

Conception service communication cesame - Janvier 2025



Équipe de coordination en santé mentale auprès de la CPTS des Vallées de l'Anjou Bleu



Afin de favoriser la pertinence des parcours de santé des personnes souffrant de troubles mentaux, le CESAME (Centre de Santé Mentale Angevin) a développé une coopération avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) des Vallées de l'Anjou Bleu par la création d'une équipe de coordination en santé mentale.

Destinataires : les partenaires



27, Route de Bouchemaine
BP 50089
49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire

Cette équipe de coordination en santé mentale est constituée de deux Infirmières en Pratique Avancée (IPA) spécialisées en psychiatrie et santé mentale et d'une infirmière de coordination en psychiatrie rattachées au CESAME.

Pourquoi une équipe de coordination ?

- Collaborer avec les partenaires de la CPTS** afin de réaliser une évaluation précoce de l'état de santé psychiatrique du patient ; proposer une orientation vers les soins psychiatriques ; analyser l'indication, l'efficacité, les effets secondaires et l'observance des thérapeutiques médicamenteuses.
- Faciliter l'accès et la continuité des soins somatiques** pour les personnes suivies par le CESAME par une plus grande proximité entre les professionnels de santé du 1er recours et de la psychiatrie.
- Venir en appui des secteurs adultes du CESAME afin de faciliter **la coordination du parcours patient auprès des partenaires du territoire** (médecins traitants, infirmiers libéraux, aides à domicile, professionnels de santé spécialisés, associations...).
- Développer des actions de **prévention et d'éducation thérapeutique**.

Qui est demandeur ?

- Sur sollicitation de l'ensemble des partenaires concourant à la prise en soin de la personne (professionnels du 1er recours, acteurs sociaux et médico-sociaux).

Quelles sont ses missions ?

- Améliorer le repérage précoce des troubles psychiatriques :**
ex : en assurant une évaluation psychiatrique auprès et à la demande des partenaires de la CPTS ; en proposant des éclairages aux différents membres de la CPTS sur des thématiques psychiatriques.
- Soutenir les professionnels du 1er recours dans l'accompagnement des patients en souffrance psychique :**
ex : en accompagnant les professionnels lors de la prise en charge d'une situation complexe, par exemple lors d'une hospitalisation sous contrainte.
- Améliorer le suivi somatique des personnes suivies par le CESAME avec les partenaires de la prise en soin :**
ex : en organisant des réunions pluridisciplinaires ; en participant à la construction du parcours de soin psychiatrique et somatique de la personne ; en assurant un accompagnement de la personne auprès des partenaires du soin (libéraux, établissements de santé, EHPAD,...).
- Sécuriser la continuité des soins entre l'hôpital et les soins de ville :**
ex : en assurant une consultation avec le médecin traitant en sortie d'hospitalisation.
- Garantir l'accès à un médecin traitant :**
ex : en recherchant un médecin traitant pour tout patient n'en ayant pas.

L'équipe n'assure pas de missions :

- En urgence (interpeler le 15)
- Auprès de personnes sans trouble psychique
- Hors territoire de la CPTS des Vallées de l'Anjou Bleu (la personne prise en soin doit habiter sur le territoire de la CPTS)
- Auprès de personnes de moins de 18 ans ou de plus de 75 ans vivant en établissement pour personnes âgées
- De suivi psychiatrique (maximum 3 entretiens)

Comment solliciter l'équipe ?

